



Retraite militaire à l'étranger majorée au maroc ou pas ?

Par **commache**, le **19/01/2010** à **18:08**

Bonjour,
Si nous décidions d'aller vivre au Maroc, la retraite militaire est elle majorée ? si oui à quel taux ? comment cela se passe t-il ? En Outre-Mer, apparemment la retraite des fonctionnaires et du personnel enseignant est majorée, est-ce véridique ?
Merci de me répondre.
Salutations.

Par **Cornil**, le **21/01/2010** à **17:53**

Bonsoir "Commache"
Désolé, à ma connaissance aucun texte ne prévoit une majoration de retraite Française en cas de résidence au Maroc (qui n'est pas, et n'a jamais été d'ailleurs partie de la République Française)
Mais bon, le coût de la vie est bien moins cher là-bas...
Bonne année 2010.

Par **commache**, le **30/01/2010** à **16:37**

MERCI,
JE SAIS TOUT DE MEME QUE LE MAROC NE FAIT PAS PARTIE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE....
MERCI POUR LA REPOSE ET TRES BONNE ANNEE A VOUS
COMMACHE